



COMMENT BIEN PRÉPARER SON RENDEZ-VOUS AVEC L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Que vous soyez en cours d'acquisition et/ou de premières réflexions quant à votre terrain ou votre bien, que vous soyez accompagné d'un professionnel ou que vous ayez décidé de réaliser vous-même votre projet, la présente fiche a pour objectif de vous aider dans vos démarches en vous présentant la liste des éléments dont vous devez disposer avant de demander rendez-vous à l'UDAP ou lors des différentes permanences du service sur le territoire.

POUR QUI ?	<p>Que vous soyez habitant, commerçant, agriculteur, constructeur ou maître d'œuvre ou tout autre professionnel.</p> <p>L'architecte des Bâtiments de France vous conseille et vous accompagne dans les démarches liées à votre projet.</p>
POUR QUOI ?	<p>Vous avez un projet de réhabilitation ou de construction neuve en espace protégé et vous avez sollicité un rendez-vous avec l'architecte des Bâtiments de France ou un agent de son service.</p> <p>L'architecte des Bâtiments de France répond à vos interrogations concernant tout type de construction, d'extension et d'aménagement. Son objectif est l'intégration de votre projet dans son environnement urbain et paysager existant, et la mise en valeur du bâti et des savoir-faire locaux (composition architecturale, insertion paysagère, techniques de rénovation et de préservation...).</p>
OU ?	<p>Des rendez-vous peuvent être organisés à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, ou lors des différentes permanences de l'Architecte des bâtiments de France sur le département : Bar-le-Duc, Commercy et son arrondissement (sous-préfecture), Ligny-en-Barrois, Montmédy (Communauté d'agglomération – Maison des Patrimoines), Saint-Mihiel, Stenay (Communauté d'agglomération), Verdun.</p> <p>N'hésitez pas à vous renseigner dans les communes précitées afin d'obtenir les dates des différentes permanences et ainsi prendre un rendez-vous.</p>

Pour faciliter le rendez-vous et permettre à l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant, de vous apporter conseils et orientations adaptées à votre projet, voici quelques recommandations qui vous permettront de préparer au mieux ce rendez-vous :

- Demandez à être accompagné d'un professionnel (architecte ou maître d'œuvre qualifié) lors de votre rendez-vous. Cela permettra des échanges précis et techniques avec votre professionnel.
- Pour vous aider à préparer ce rendez-vous, vous pouvez consulter les documents d'urbanisme au service urbanisme de votre commune (ou de la communauté de communes suivant le cas), ou sur site internet.

Vous pouvez également retrouver certains documents (plans masse ou de situation) sur le site du cadastre ou du geoportail : <https://www.cadastre.gouv.fr> ; <https://geoportail.gouv.fr> ; <https://atlasdespatrimoines.gouv.fr>

- Se présenter lors du rendez-vous avec un dossier papier le plus complet possible facilitera la compréhension de votre projet et vous permettra d'avoir des réponses et conseils précis en retour.

POUR QUE VOTRE RENDEZ-VOUS SOIT LE PLUS EFFICACE POSSIBLE, VOUS ETES INVITE A VOUS MUNIR DES PIECES SUIVANTES :

Plan de situation du projet :

C'est un plan type (plan cadastral par exemple) permettant de connaître la situation du projet dans la commune : il doit faire apparaître des repères tels que l'église, la mairie, le nom des rues, etc... Localisez votre projet de manière visible et identifiable (croix, signes en couleur...).

Photographies :

Deux photographies imprimées au minimum de l'état actuel des bâtiments et/ou des terrains objet du projet.

Une ou plusieurs photographies permettant de situer le projet/terrain dans l'environnement proche et une ou plusieurs photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain et faisant apparaître les maisons et/ou les terrains voisins et le paysage. Ces photographies permettront d'identifier clairement et efficacement l'environnement proche de votre projet.

Historique du projet :

Apportez les éventuelles autorisations obtenues ou avis précédents concernant votre projet.

Description des travaux envisagés :

Munissez-vous d'une esquisse ou avant-projet + descriptif des travaux (devis d'entreprises, modèles des éléments envisagés, par exemple...).